



PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question écrite au feuilleton de l'Assemblée nationale le 7 juin dernier, par la députée de la circonscription de Mercier, concernant le projet d'amélioration de la route 170 à Saint-Bruno et de la route 169 vers Alma.

Ce projet du ministère des Transports et de la Mobilité durable, assujéti au Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, représente la dernière étape du projet de lien rapide autoroutier entre Alma et La Baie. Il bénéficie de mesures temporaires spécifiques pour accélérer sa réalisation conformément à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures* (Loi).

Pour répondre à la question d'exiger la tenue d'une consultation publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), comme l'étude d'impact n'a pas encore été déposée, il n'est pas encore possible de se prononcer sur la tenue d'une telle consultation ni de sa forme. Cette décision viendra une fois que l'étude d'impact sera déposée et jugée complète par mon ministère.

Conformément à l'article 45 de la Loi, il y a deux manières d'allouer un mandat au BAPE dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale accélérée prévue par la Loi. La première consiste à mandater le BAPE de tenir une médiation ou une consultation ciblée à la ...2

suite de demandes formulées en ce sens dans le cadre d'une période d'information publique, la seconde façon permet au ministre, en raison de la nature des enjeux que soulève le projet, notamment lorsque des préoccupations du public le justifient, de mandater le BAPE de tenir une audience publique sans période d'information publique préalable.

Ainsi, lorsque l'étude d'impact sera déposée et jugée complète, les étapes prescrites par la Loi seront suivies et une décision sera prise quant à la tenue d'une consultation publique par le BAPE.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,



Benoit Charette